



## Rapports semestriels

Octobre 2022

# OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES AUX PARTICULIERS DANS LES DOM ET LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

L'IEDOM établit l'Observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM et les collectivités d'outre-mer (DCOM) de la zone euro, conformément à l'article L. 721-13<sup>1</sup> du Code monétaire et financier. La collecte et le traitement des données couvrent les 35<sup>2</sup> établissements bancaires installés dans les six géographies, à partir de leurs documents publics de tarification. Le suivi porte sur les services les plus couramment utilisés par la clientèle (dits « extrait standard des tarifs »<sup>3</sup>) et 3 tarifs réglementés en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Afin de permettre la comparaison des tarifs des DCOM de la zone euro avec ceux de l'Hexagone, cet Observatoire reprend également les dernières données publiées par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) pour l'Hexagone, c'est-à-dire les tarifs en vigueur au 5 janvier 2021, selon la même méthodologie que celle appliquée par l'IEDOM. L'échantillon du CCSF porte sur la moyenne des tarifs de 109 établissements de crédit hexagonaux représentant 98,8 % des parts de marché des comptes de particuliers.

Les principaux résultats de l'Observatoire d'octobre 2022 sont les suivants :

**L'écart avec la Métropole se réduit sensiblement pour 4 tarifs :** les frais de tenue de compte (-0,84 €), la fourniture d'une carte de paiement à autorisation systématique (-0,62 €), le virement SEPA en agence (-0,32 €) ainsi que la fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat (-0,15 €). **Seuls 3 tarifs** voient leurs écarts avec l'Hexagone se détériorer, dont deux pour moins de 5 centimes. Dans le détail :

- **6 tarifs moyens de l'extrait standard sur 14 sont inférieurs ou égaux dans les DCOM de la zone euro aux moyennes hexagonales.** Le retrait au DAB devient inférieur dans les DCOM pour cet Observatoire suite à la hausse enregistrée dans l'Hexagone.
- **5 tarifs moyens de l'extrait standard sont en hausse, une seule hausse étant significative.** Elle porte sur la cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (+2,5 € soit 10,2 %) et elle est la conséquence qu'un établissement, présent sur toutes les zones, qui a multiplié par deux son tarif.
- **Hors extrait standard, les frais de rejet des chèques inférieurs et supérieurs à 50 euros ont légèrement augmenté** par rapport à l'Observatoire d'avril 2022. Ils restent malgré tout en dessous des tarifs maximum imposés par la loi (respectivement 30 € et 50 €), alors que les frais de commission obligatoire sont inclus dans le tarif collecté.

<sup>1</sup> Révision du COMOFI en 2022.

<sup>2</sup> Entre l'OTB d'avril et d'octobre 2022, l'établissement LCL a cédé ses 3 agences de Guyane au Crédit Agricole Martinique-Guyane (CRCAMMG). Le nombre de compte de la CRCAMMG utilisé dans la pondération des moyennes régionales d'octobre 2022 inclut le nombre de compte de LCL.

<sup>3</sup> Depuis l'Observatoire d'avril 2018, les libellés des tarifs de l'extrait standard ont évolué, pour tenir compte de la création d'un « Document d'information tarifaire (DIT) » au niveau de l'Union européenne, décret n° 2018-774. La structure du DIT reprend celle de l'extrait standard des tarifs, à laquelle s'ajoutent les informations complémentaires relatives à (ou aux) offre(s) groupée(s) de services éventuellement commercialisée(s) par chaque établissement.

# Synthèse

## Tarification moyenne des services bancaires aux particuliers dans les DOM et la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon au 1<sup>er</sup> octobre 2022

en euros	Guadeloupe et Îles du Nord	Guyane <sup>(2)</sup>	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	DCOM zone euro	Hexagone <sup>(1)</sup>
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>								
Tenue de compte (par an)	25,51	22,08	26,16	20,49	23,38	22,60	23,19	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,73	0,75	0,94	0,37	0,68	0,00	0,62	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,78	1,05	1,09	1,44	1,34	2,15	1,41	1,52
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,41	0,31	0,38	0,32	0,34	SO	0,35	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	45,17	44,68	45,68	43,01	43,45	43,94	44,26	42,44
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	44,88	43,94	43,87	42,89	42,72	43,94	43,66	42,46
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	35,40	32,63	34,35	33,05	33,28	38,55	33,90	31,20
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ( au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	0,95	0,91	0,97	0,94	0,95	1,00	0,95	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	4,14	4,03	4,02	3,92	3,99	3,83	4,01	4,55
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	7,63	7,26	7,62	7,60	7,65	8,00	7,59	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	27,90	25,92	27,81	26,55	24,68	36,00	27,06	23,80
<b>TARIFS RÈGLEMENTÉS</b>								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	29,55	29,02	29,72	29,02	29,38	30,00	29,32	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	48,51	46,93	49,08	46,01	47,71	50,00	47,44	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	19,92	20,00	20,00	20,00	20,00	19,99	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2022

(2) Pour l'OTB d'octobre 2022, en Guyane : CRCAMMG a absorbé LCL en août 2022, son tarif est pondéré par la somme des nombres de comptes en décembre 2021 des deux établissements CRCAMMG et LCL.

SO : Sans objet (service non proposé)

\* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

\*\* Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

**Méthodologie** : la collecte des tarifs est effectuée toutes taxes comprises (TTC) par la société Sémaphore Conseil. Les tarifs présentés sont des moyennes pondérées par géographie calculées par l'IEDOM. Le tarif de chaque établissement de crédit est pondéré par le nombre de comptes ordinaires de particuliers détenus par l'établissement au 31 décembre 2021 (les coefficients de pondération ont été mis à jour en octobre 2022). Suite à l'achat cet été, par le CRCAMMG des agences LCL de Guyane, ses tarifs d'octobre sont pondérés par la somme des comptes de LCL et CRCAMMG pour cet Observatoire. La moyenne DCOM zone euro tient compte du poids de chaque géographie (nombre total de comptes ordinaires de particuliers).

**Nota bene** : ❶ La structure des places bancaires, avec le poids parfois important de certains établissements, explique les écarts sensibles entre les géographies. ❷ L'Observatoire ne retient que les valeurs unitaires de services, et ne présente pas les forfaits aux définitions propres à chaque établissement de crédit. ❸ Une évolution de tarif moyen peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes des établissements (mis à jour lors des Observatoires d'octobre).

# GADELOUPE ET ÎLES DU NORD

## Tarification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> octobre 2022

en euros	BRED-BP	CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE	CEPAC	BNP PARIBAS ANTILLES-GUYANE	CRICAMG	BDC	LA BANQUE POSTALE	LCL	Guadeloupe et îles du Nord	Hexagone <sup>(1)</sup>
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>										
Tenue de compte (par an)	30,00	24,00	24,48	36,00	30,00	38,40	16,80	28,00	25,51	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	3,30	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,73	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	1,50	2,00	2,00	2,30	1,70	50	2,03	1,78	1,52
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,60	50	50	0,30	0,50	0,50	0,23	50	0,41	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	48,00	46,20	42,84	44,50	46,50	45,00	43,00	47,50	45,17	42,44
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	48,00	41,00	42,84	44,50	46,50	40,00	43,00	47,50	44,88	42,46
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	39,50	32,00	40,00	30,00	38,00	32,00	30,50	33,00	35,40	31,20
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ( au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,85	1,42	0,95	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	4,20	3,50	3,90	5,05	4,00	4,20	4,00	6,09	4,14	4,55
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	7,00	8,00	8,00	8,00	8,00	6,90	8,00	7,63	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	26,00	36,00	32,00	24,00	29,95	24,00	36,00	27,90	23,80
<b>TARIFS RÈGLEMENTÉS</b>										
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	28,50	30,00	29,55	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	45,00	50,00	48,51	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

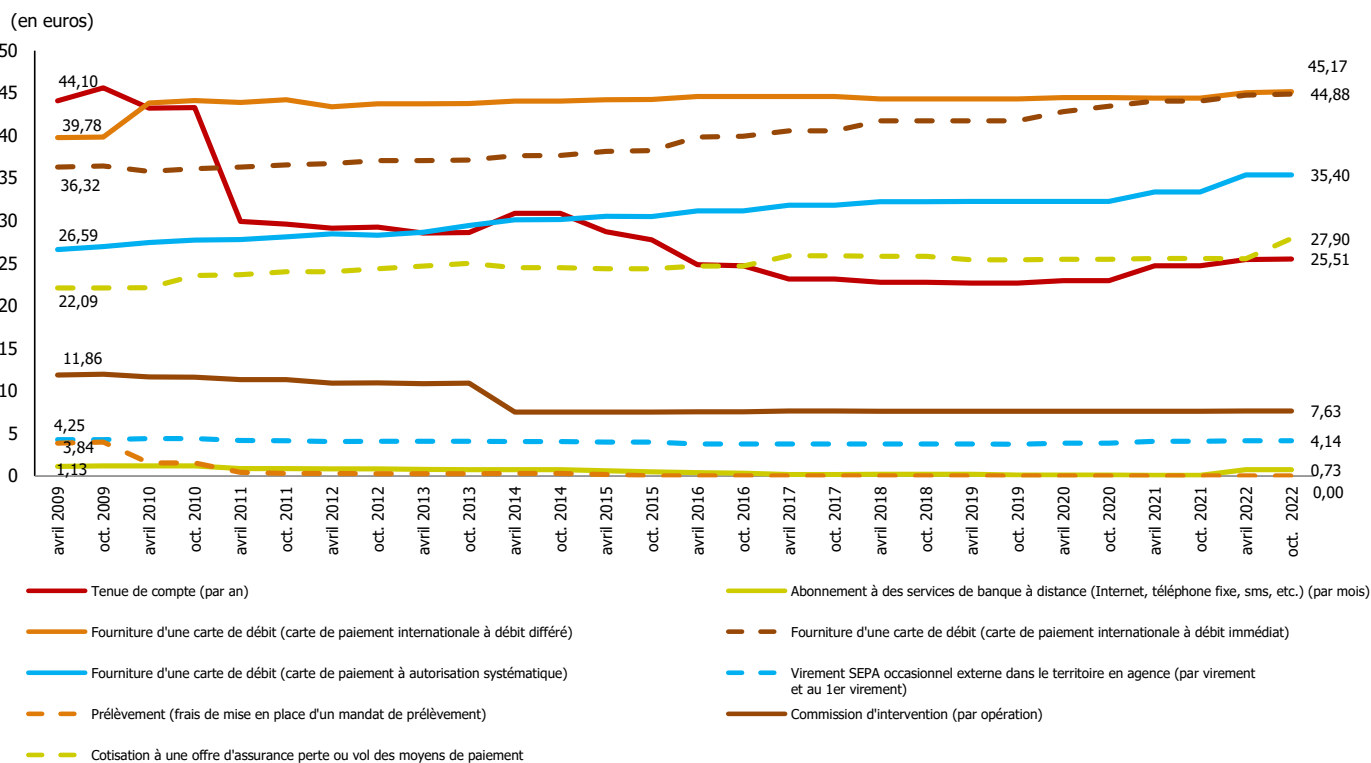
(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2022

SO : Sans objet (service non proposé)

\* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

\*\* Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

### Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2022 en Guadeloupe et Îles du Nord



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

# GUYANE

## Tarifcation moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> octobre 2022

en euros	BRED-BP	CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE	CEPAC	BNP PARIBAS ANTILLES-GUYANE	CRCAMMG <sup>(2)</sup>	LA BANQUE POSTALE	Guyane	Hexagone <sup>(1)</sup>
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>								
Tenue de compte (par an)	30,00	24,00	24,48	33,16	30,00	16,80	22,08	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	3,30	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,75	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	1,50	2,00	1,84	0,00	50	1,05	1,52
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,60	50	50	0,28	0,30	0,21	0,31	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	48,00	46,20	42,84	44,50	47,00	43,00	44,68	42,44
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	48,00	41,00	42,84	44,50	43,00	43,00	43,94	42,46
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	39,50	32,00	40,00	30,00	31,82	30,50	32,63	31,20
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ( au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	1,00	1,00	1,00	0,92	1,00	0,85	0,91	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	4,20	3,50	3,90	4,65	4,00	4,00	4,03	4,55
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	7,00	8,00	7,37	8,00	6,90	7,26	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	26,00	36,00	32,00	24,00	24,00	25,92	23,80
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	27,65	30,00	28,50	29,02	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	46,08	50,00	45,00	46,93	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	18,43	20,00	20,00	19,92	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2022

(2) Pour l'OTB d'octobre 2022 : CRCAMMG a absorbé LCL en août 2022, son tarif est pondéré par la somme des nombres de comptes en décembre 2021 des deux établissements CRCAMMG et LCL.

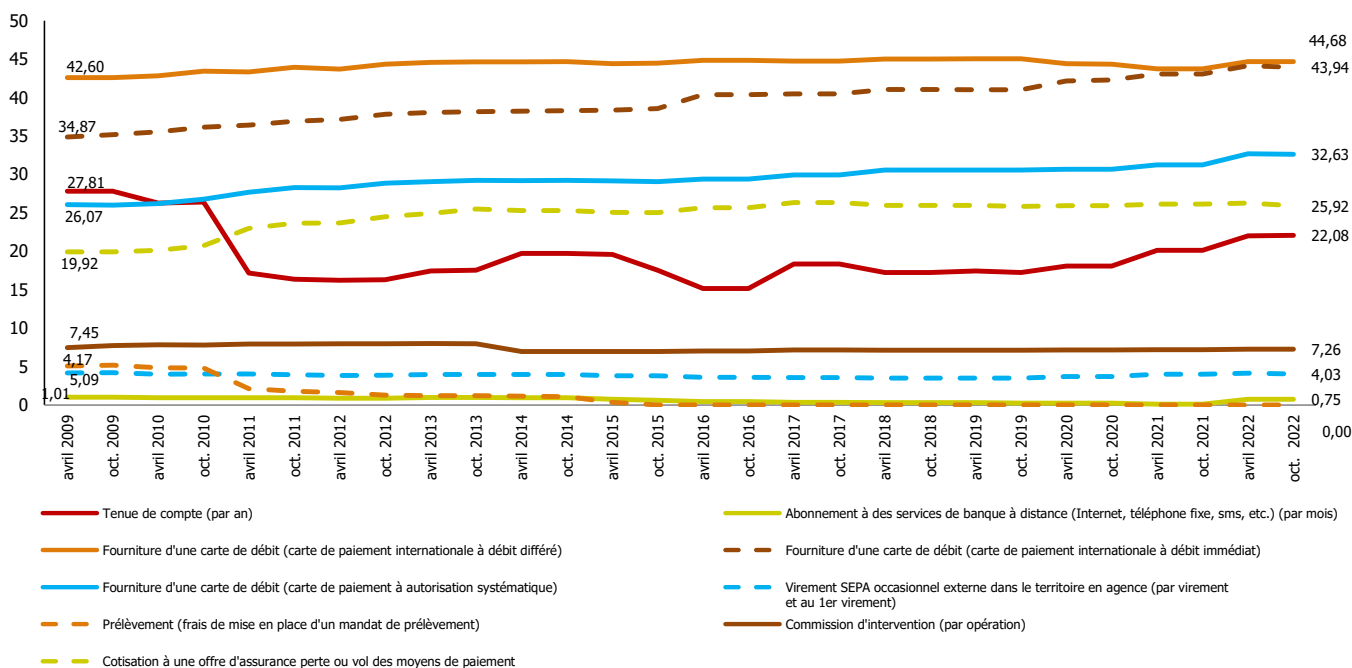
SO : Sans objet (service non proposé)

\* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

\*\* Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

### Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2022 en Guyane

(en euros)



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

# MARTINIQUE

## Tarification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> octobre 2022

en euros	BRED-BP	CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE	CEPAC	BNP PARIBAS ANTILLES-GUYANE	BDC	CRCAMMG	LA BANQUE POSTALE	LCL	Martinique	Hexagone <sup>(1)</sup>
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>										
Tenue de compte (par an)	30,00	24,00	24,48	36,00	38,40	30,00	16,80	28,00	26,16	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	3,30	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,94	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	1,50	2,00	2,00	1,70	0,00	SO	2,03	1,09	1,52
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,60	SO	SO	0,30	0,50	0,30	0,23	SO	0,38	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	48,00	46,20	42,84	44,50	45,00	47,00	43,00	47,50	45,68	42,44
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	48,00	41,00	42,84	44,50	40,00	43,00	43,00	47,50	43,87	42,46
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	39,50	32,00	40,00	30,00	32,00	31,82	30,50	33,00	34,35	31,20
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ( au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,85	1,42	0,97	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	4,20	3,50	3,90	5,05	4,20	4,00	4,00	6,09	4,02	4,55
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	7,00	8,00	8,00	8,00	8,00	6,90	8,00	7,62	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	26,00	36,00	32,00	29,95	24,00	24,00	36,00	27,81	23,80
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>										
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	28,50	30,00	29,72	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	45,00	50,00	49,08	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2022

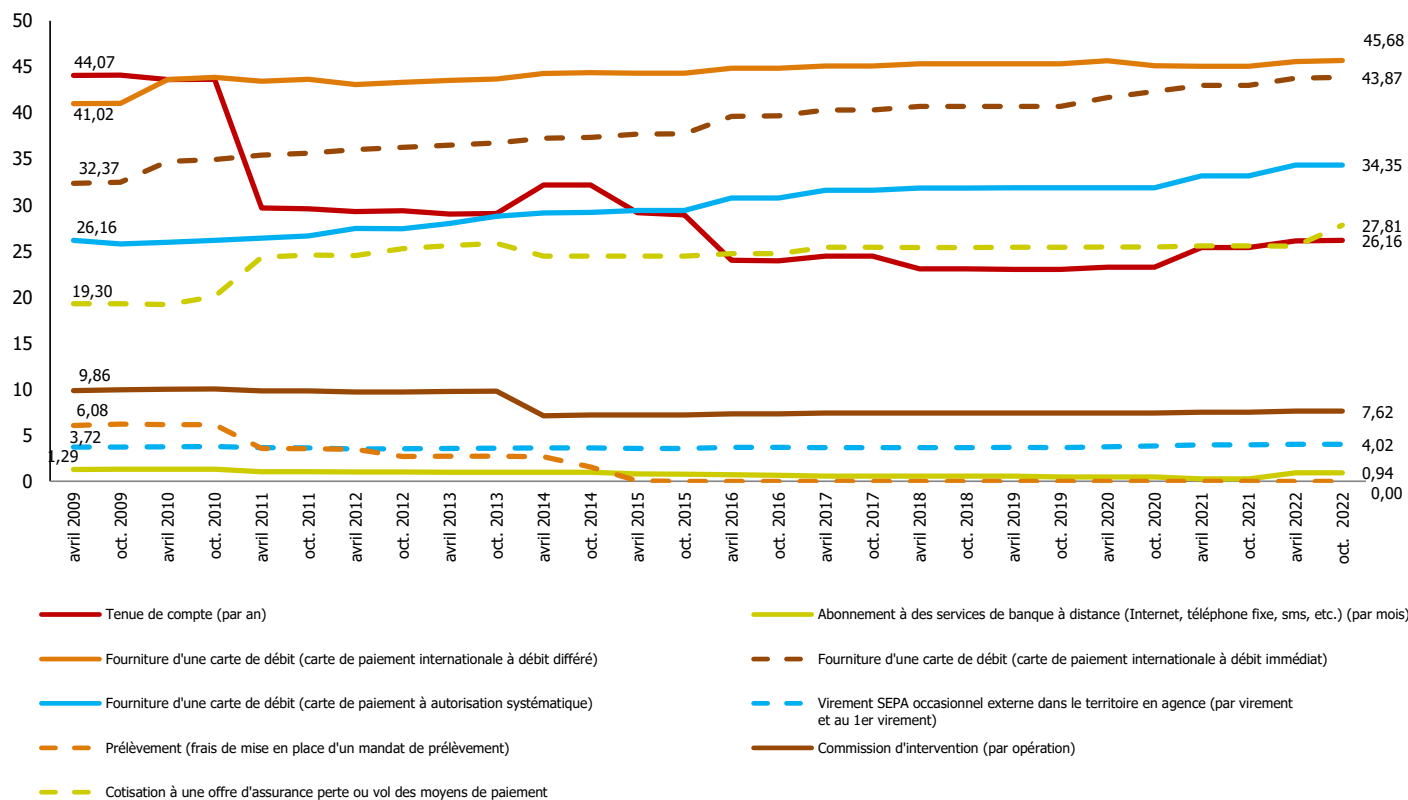
SO : Sans objet (service non proposé)

\* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

\*\* Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

### Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2022 à la Martinique

(en euros)



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

# LA RÉUNION

## Tarification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> octobre 2022

en euros	BRED-BP	CEPAC	BFCOI	CRCAMR	LA BANQUE POSTALE	BNPP RÉUNION	La Réunion	Hexagone <sup>(1)</sup>
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>								
Tenue de compte (par an)	30,00	24,48	27,40	12,00	16,80	36,00	20,49	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	3,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,37	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,00	1,50	1,00	SO	2,00	1,44	1,52
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,60	SO	0,30	SO	0,23	SO	0,32	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	48,00	42,84	42,00	40,00	43,00	46,00	43,01	42,44
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	48,00	42,84	40,00	40,00	43,00	46,00	42,89	42,46
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	39,50	40,00	32,50	28,00	30,50	34,00	33,05	31,20
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ( au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	1,00	1,00	1,00	1,00	0,85	0,95	0,94	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	4,20	3,90	3,90	3,80	4,00	3,50	3,92	4,55
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	6,90	8,00	7,60	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	36,00	21,25	24,00	24,00	21,48	26,55	23,80
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	28,00	28,50	30,00	29,02	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	40,00	45,00	50,00	46,01	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

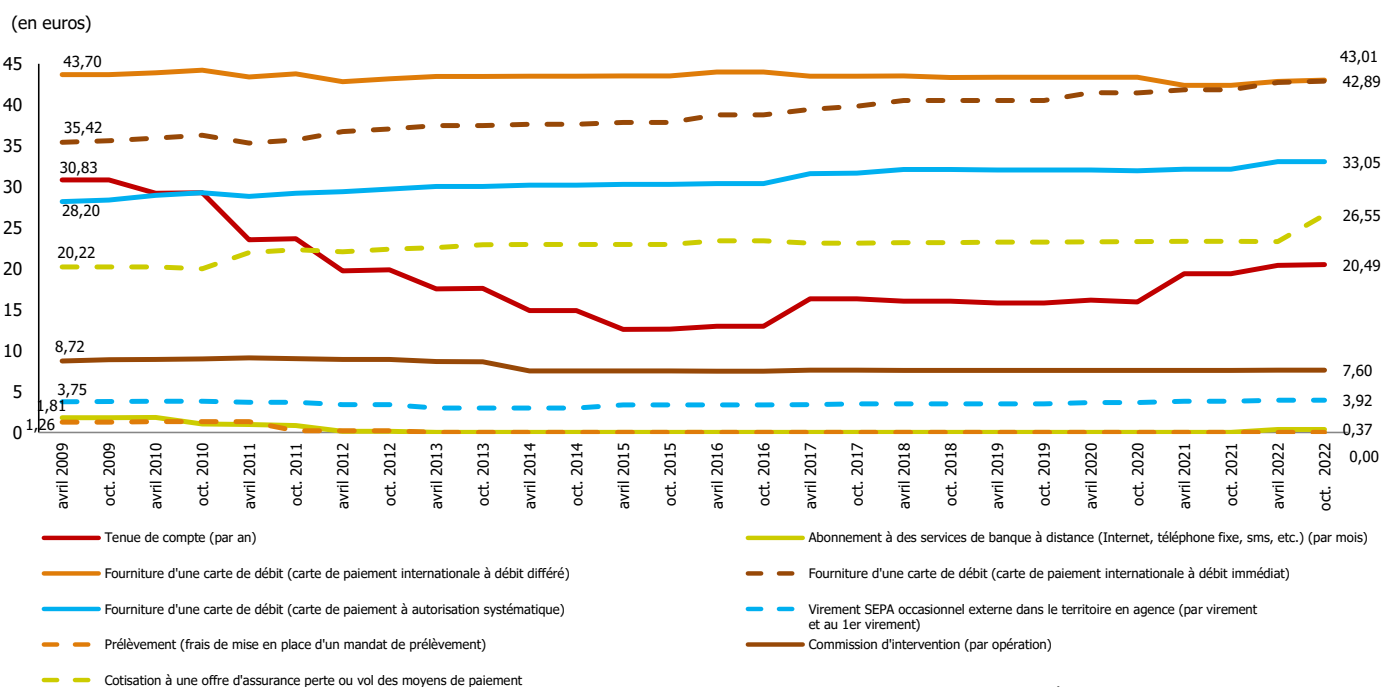
(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2022

SO : Sans objet (service non proposé)

\* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

\*\* Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

### Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2022 à La Réunion



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

# MAYOTTE

## Tarifification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> octobre 2022

en euros	BFCOI	BRED-BP	CEPAC	CRCAMR	LA BANQUE POSTALE	Mayotte	Hexagone <sup>(1)</sup>
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>							
Tenue de compte (par an)	27,40	30,00	24,48	12,00	16,80	23,38	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,00	3,30	0,00	0,00	0,00	0,68	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,50	1,05	2,00	1,00	SO	1,34	1,52
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,30	0,60	SO	SO	0,21	0,34	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	42,00	48,00	42,84	40,00	43,00	43,45	42,44
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	40,00	48,00	42,84	40,00	43,00	42,72	42,46
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	32,50	39,50	40,00	28,00	30,50	33,28	31,20
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ( au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	1,00	1,00	1,00	1,00	0,85	0,95	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	3,90	4,20	3,90	3,80	4,00	3,99	4,55
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	6,90	7,65	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	21,25	30,00	36,00	24,00	24,00	24,68	23,80
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>							
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	28,00	28,50	29,38	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	40,00	45,00	47,71	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

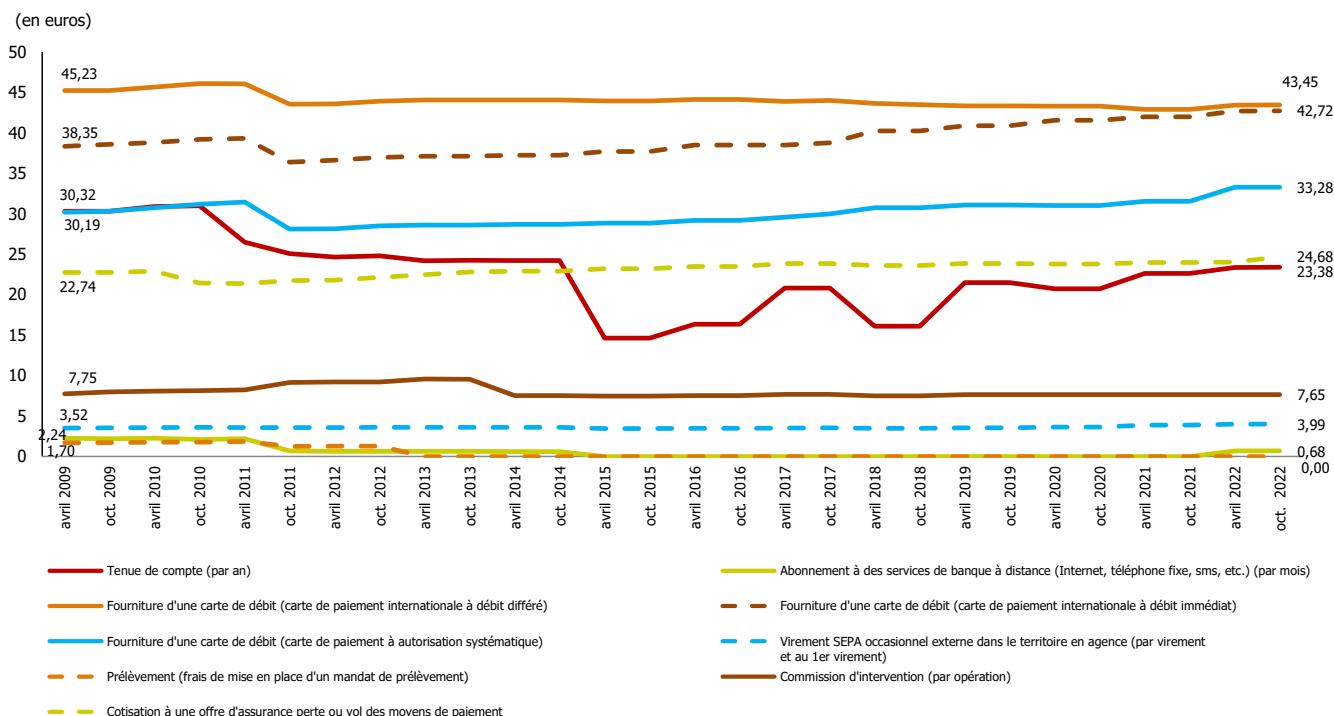
(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2022

SO : Sans objet (service non proposé)

\* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

\*\* Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

### Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2022 à Mayotte



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

# SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

## Tarification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> octobre 2022

en euros	CEPAC	CEIDF	Saint-Pierre-et-Miquelon	Hexagone <sup>(1)</sup>
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>				
Tenue de compte (par an)	24,48	17,80	22,60	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,00	0,00	0,00	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	2,00	2,55	2,15	1,52
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	50	50	50	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	42,84	46,75	43,94	42,44
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	42,84	46,75	43,94	42,46
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	40,00	34,85	38,55	31,20
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ( au 1 <sup>er</sup> retrait payant)	1,00	1,00	1,00	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	3,90	3,65	3,83	4,55
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	36,00	36,00	36,00	23,80
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>				
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2022

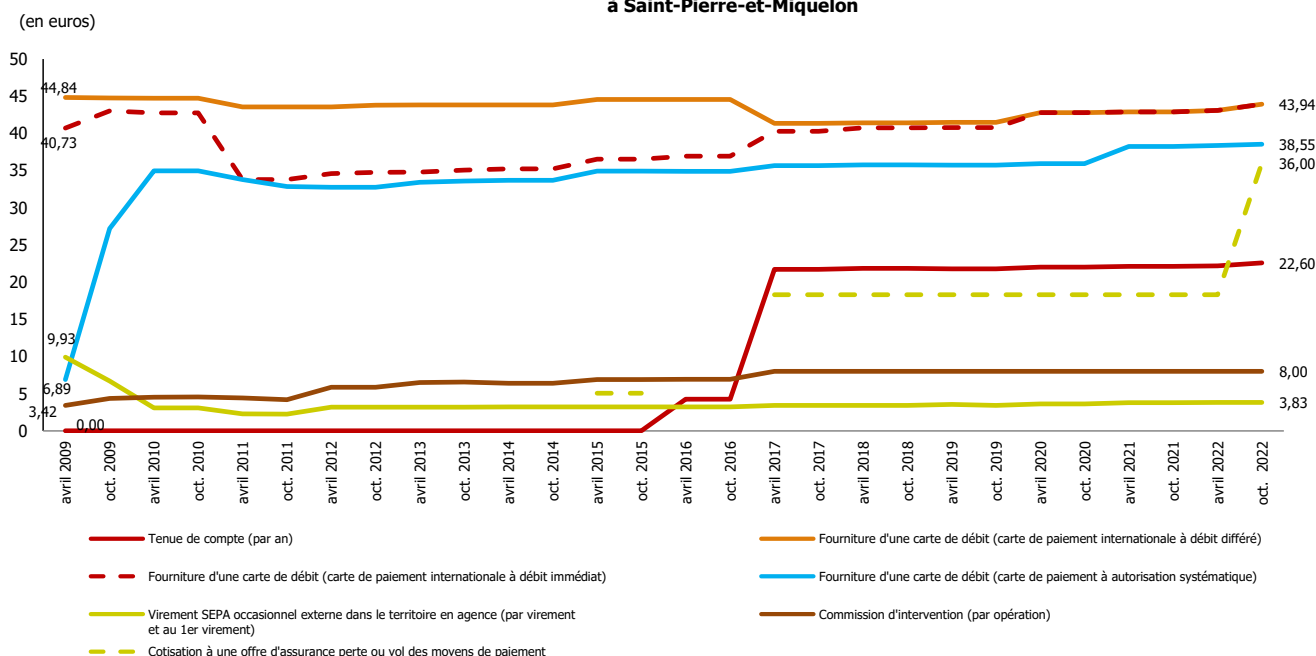
50 : Sans objet (service non proposé)

\* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

\*\* Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

### Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2022

#### à Saint-Pierre-et-Miquelon



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : M.-A. POUSSIN-DELMAS  
Éditeur : IEDOM